

# Règlement Trail du BARETOUS 2024

## Article 1

La 19ème édition du « Trail du Barétous » aura lieu le dimanche 20 Octobre 2024 à partir de 7h00

## Programme

– 9h15: trail de 25km 1350m+ solo et duo (Les coureurs en duo devront impérativement rester ensemble tout au long du parcours). Barrière horaire 11h30 au lieu-dit « Col d'Etche »

– 10h15: départ trail de 15 km 650m+

– 10h45: départ trail 9km 250m+

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs, âge minimum requis (16 ans pour le 09 km et 18 ans pour le 15 et 25km)

## Article 2

Les courses sont ouvertes aux coureurs licenciés F.F.A., licenciés athlé loisir FFA, licenciés d'autres fédérations sportives mentionnant l'autorisation de course à pied en compétition et aux non licenciés, majeurs et mineurs (pas de mineurs sur le 25km) possédant un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé lui-même (datant de moins d'1 an).

La course de 15km est ouverte des catégories juniors à vétérans.

La course 9km est ouverte des catégories cadets à vétérans.

## Article 3

Les participants s'engagent à ne pas jeter le moindre emballage ou verre sur le parcours. De son côté, l'organisation s'engage à ce qu'il n'y ait plus aucune trace de la course dans les 2 jours maximum après la course.

## Article 4

Le droit d'inscription est fixé à 10€ pour le 9 km course, à 14€ pour le 15km et à 20€ pour le 25km. Pour les équipes en duo, le droit d'inscription est de 18€ par coureur donc 36€ par équipe. Les inscriptions se font uniquement par internet sur le site Pyrénées-chrono.fr jusqu'au 19 octobre 12h00.

Aucune inscription ne sera acceptée sur place le jour de la course.

## Article 5

Le retrait des dossards s'effectuera le jour de la course, salle des fêtes d'Arette à partir de 7 heures et jusqu'à 15 minutes avant la course.

## Article 6

Seront récompensés :

– les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du 25 km

– la première équipe duo au scratch, la première équipe duo mixte et la première équipe duo féminine

– les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du 15km

– les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du 9km

### **Article 7**

Le jury se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications qu'il jugera nécessaire dans les cas non prévus. Les décisions seront portées à la connaissance des concurrents sur la ligne de départ.

### **Article 8**

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, technique ou dû au non-respect du code de la route. En cas d'abandon, le coureur s'engage à prévenir l'organisation le plus rapidement possible.

### **Article 9**

Les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

### **Article 10**

La participation à la manifestation sportive « Trail du Barétous » suppose l'acceptation du présent règlement.

### **Article 11**

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement ci-dessus.

### **Article 12**

Les participants aux épreuves hors-stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction du dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

### **Médical**

Un poste fixe de secours avec médecin et ambulance est prévu sur la zone d'arrivée. Un dispositif d'intervention rapide sur le parcours complètera la couverture médicale.

### **Résultats**

Les classements seront affichés au fur et à mesure des concurrents sur un panneau dans la zone d'arrivée.